INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Autres thèmes

Contribution à l'élargissement

Depuis 2007, la Suisse soutient par un montant global de 1,257 milliard de francs l'évolution économique et sociale des États qui ont adhéré à l'UE en 2004 (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Slovénie, Malte, Chypre) et en 2007 (Roumanie, Bulgarie). Sur la base d' accords-cadres conclus avec chaque État, la contribution suisse prend la forme de projets et programmes que la Confédération choisit et réalise en collaborant étroitement avec ses partenaires locaux.

Jusqu'à fin 2011, la Suisse a approuvé définitivement 144 projets, d'un volume total de 693,7 millions de francs, pour les dix États qui ont adhéré à l'UE en mai 2004. 72 autres projets, d'un montant de 268,1 millions, ont été approuvés provisoirement. Sur ces bases un montant total de 128 millions de francs a déjà été versé. Pour la Roumanie et la Bulgarie, ont été approuvés jusqu'à fin 2011 trois projets d'un volume total de 29,4 millions (à titre provisoire) et 19 autres, d'un montant de 100,6 millions (à titre définitif). Les versements effectués jusqu'ici s'élèvent à 2,6 millions de francs.

La base légale actuelle (loi sur la coopération avec les pays d'Europe de l'Est) échoit le 31 mai 2017. Dans la perspective d'une prorogation de la contribution à l'élargissement de l'UE, les préparatifs en vue d'un nouveau crédit-cadre pourraient être entamés sur la base de la loi actuelle sur la coopération avec les pays d'Europe de l'Est.

Il sera examiné en temps utile si la contribution à l'élargissement de l'UE doit être prolongée. Sera alors également pris en compte l'état général des relations avec l'UE.

Promotion de la Paix

La promotion de la paix au niveau international est un élément important de la politique suisse de sécurité. La Suisse prend part à plusieurs missions civiles et militaires de maintien de la paix à l'étranger qui bénéficient du soutien de ses experts et des membres de son armée.

La participation de la Suisse à la politique commune de sécurité et de défense (PCSD) de l'UE est d'une importance croissante. Actuellement, dans le cadre de la PCSD, notre pays s'engage dans trois opérations de promotion de la paix en Bosnie-et-Herzégovine ainsi qu'au Kosovo.

Les conditions de la participation suisse aux missions PCSD sont toujours réglées dans des accords ad hoc. En vue d'opérations futures, les modalités générales de cette coopération, notamment le statut du personnel suisse, la participation financière et le traitement des informations confidentielles, pourraient être fixées dans un accord-cadre PCSD. Les tâches administratives seraient ainsi réduites et les interventions de la Suisse dans le cadre de la PCSD pourraient être mises en œuvre plus rapidement, surtout lorsqu'il s'agit de missions civiles. Un tel accord-cadre n'empêcherait toutefois nullement la Suisse de continuer à décider de façon autonome si elle souhaite prendre part à une mission PCSD, quand, où et dans quelle mesure elle souhaite intervenir.

Berne, le 1er février 2012

Renseignements complémentaires:

Tilman Renz, Bureau de l'intégration DFAE/DFE, tél. 031 322 26 40
Giorgio Pompilio, Bureau de l'intégration DFAE/DFE, tél. 031 323 26 14

www.europa.admin.ch